

GUIDE

FÉDÉRAL ET TERRITORIES | CONSTRUCTION
Désaccréditation

CONDITIONS D'UTILISATION

Le site Web d'InfoTravail et tout matériel fourni par l'Association LabourWatch du Canada visent à fournir de l'information d'intérêt général au grand public. Il ne vise pas à offrir des conseils juridiques ou autres, et l'accès à de l'information ou à des documents à partir du site d'InfoTravail ne représente pas une relation avocat-client.

Bien que nous tentions de nous assurer que l'information fournie est exacte, nous ne pouvons garantir qu'elle est complète, correcte ou opportune, et nous ne faisons aucune garantie, de quelque nature que ce soit. L'information présentée sur ce site ne devrait être utilisée que conjointement avec un avis professionnel approprié, fourni par un spécialiste comprenant votre situation.

Les liens vers un autre site Web ou toute référence à un produit ou service ne représentent pas un soutien ou une recommandation de ces produits, services ou sites Web (ni du matériel figurant sur ces sites).

DROIT D'AUTEUR

L'Association LabourWatch du Canada encourage l'utilisation du contenu de ce site, ce qui comprend la reproduction, l'envoi par courriel et par télécopie, selon les besoins des utilisateurs. Aucune restriction ne s'applique au téléchargement de documents liés au droit du travail, à l'utilisation de la FAQ, des bulletins, etc.

Tout document ou matériel fourni par un organisme autre qu'InfoTravail peut être consulté, mais la reproduction et la distribution ne devraient être faites que conformément aux principes de la loi sur le droit d'auteur.

Les salariés syndiqués ou non syndiqués souhaitant être mieux informés devraient aiguiller leurs collègues vers le présent site Web. Ils peuvent télécharger, imprimer, copier, transmettre ou distribuer ces documents ou éléments à leurs collègues ou à toute personne intéressée, par tous les moyens voulus. Il n'est pas nécessaire de demander notre permission.

Les employeurs peuvent faire de même à des fins de formation en gestion ou de communication, au sein de leur entreprise ou à l'intention d'autres parties intéressées. Dans certains cas, les employeurs peuvent fournir cette information à leurs employés. Cependant, nous leur suggérons vivement de ne le faire qu'après avoir consulté un avocat connaissant la situation. Les syndicats peuvent aussi le faire, à des fins de formation et de communication, au sein du syndicat ou à l'intention de parties intéressées comme leurs membres.

POUR DE L'ASSISTANCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS D'INFO TRAVAIL

1-855-359-5670

INTRODUCTION

La « Désaccréditation » signifie que le syndicat perd son droit de vous représenter auprès de l'employeur. Cela arrive quand la majorité des employés ne soutient plus le syndicat ou ne souhaite plus être représentée par lui. Si vous pouvez établir ce fait, vous pouvez obtenir la fin de l'accréditation du syndicat. Vous devez par contre suivre un certain nombre de règles.

En suivant ces instructions détaillées, vous devriez pouvoir désaccréditer votre syndicat. Aussi, sachez que certains appellent parfois le processus de révocation de l'accréditation la « révocation des droits de négociation » ou la « résiliation des droits de négociation ».

RESPECTER LES DÉLAIS

Vous pouvez faire une demande de désaccréditation pendant une période limitée seulement. De plus, si le conseil canadien des relations industrielles (CCRI) ne vous en donne pas l'autorisation, vous ne pouvez pas le faire pendant un grève ou une lock-out. Vous pouvez la demander durant les périodes suivantes:

S'IL Y A UNE CONVENTION COLLECTIVE:

- Si la convention collective est d'une durée de 3 ans ou moins : au cours des 3 derniers mois de la convention collective ou n'importe quand après l'expiration de l'entente collective jusqu'à ce qu'une nouvelle entente collective soit signée.
- Si la convention collective est d'une durée de plus de 3 ans : au cours des 3 derniers mois de la troisième année, au cours des 3 derniers mois de chaque année suivante, ou au cours des 3 derniers mois de la convention collective.
- Si l'employeur a volontairement reconnu le syndicat : en tout temps au cours de la première année de la convention collective. Après la première année de la convention collective, les périodes précisées aux points (a) et (b) ci-dessus s'appliquent.

- Si la convention collective est d'une durée de 3 ans ou moins et qu'elle est arrivée à échéance mais qu'aucune nouvelle convention n'a été négociée, on peut faire une demande de désaccréditation.

S'IL N'Y A PAS D'ENTENTE DE CONVENTION COLLECTIVE:

- S'il y a un an que le syndicat a été accrédité par le CCRI, et si le conseil reconnaît que le syndicat n'a pas fait d'efforts raisonnables pour tenter de négocier une entente collective.
- Au sujet de la demande de révocation, au circulaire d'information numéro 10, le conseil dit: « *le Conseil ne peut révoquer une accréditation que s'il est convaincu que l'agent négociateur n'a pas fait d'effort raisonnable en vue de conclure une convention collective. Une demande de révocation dans une telle situation doit donc faire état des motifs précis démontrant en quoi, selon le requérant, l'agent négociateur accrédité n'a pas fait d'efforts en ce sens.* »
- Selon notre expérience, le syndicat peut pratiquement ne rien faire et le conseil va quand même accepter cela comme « *effort raisonnable* » et ainsi rejeter votre revendication légale de faire une demande de révocation.

SI UNE DEMANDE DE RÉVOCATION RATÉE A ÉTÉ FAITE DANS LES 6 DERNIERS MOIS:

- Si le conseil rejette une demande de révocation, aucune nouvelle demande ne peut être faite pendant six mois.

EN CAS DE GRÈVE OU DE LOCK-OUT:

- Aucune demande de révocation ne peut être présentée durant une grève légale ou un lock-out légal, sauf en des circonstances très particulières et avec le consentement du Conseil.

OBTENIR LES FORMULAIRES

Vous devez faire une demande écrite et fournir certaines informations. Comme le conseil n'offre pas de formulaire aux employés, Infotravail en a conçu pour vous

Comme vous devez prouver que la majorité de vos collègues ne soutiennent pas le syndicat, vous devez recueillir leur nom et leur signature. Utilisez la lettre de révocation d'accréditation individuelle fournie par Infotravail. Cliquez sur l'hyperlien en bas de cette page ou téléchargez le document PDF.

Voici la liste des formulaires du conseil dont vous aurez besoin:

- Demande de révocation
- Certificat d'exactitude

Tous les formulaires dont vous aurez besoin sont dans les liens au bas de cette page et en version PDF téléchargeable. Les formulaires sont aussi disponibles sur le site du CCRI.

Voici le formulaire de Info-Travail dont vous aurez besoin:

- Lettre de révocation d'accréditation individuelle

ÉVITER LES ERREURS

Pour réussir, vous devrez probablement démontrer que votre employeur n'a joué aucun rôle dans le processus de désaccréditation. C'est pourquoi vous devriez vous assurer que:

- Votre employeur ne vous a pas suggéré de déposer une telle demande et la direction n'a rien à voir avec la demande.
- Aucun membre de la direction n'a offert de récompense ou un avantage pour le dépôt ou la poursuite de la demande.
- Aucun membre de la direction n'a menacé des personnes s'opposant à la demande.
- On ne vous a pas laissé croire que votre demande serait financée en tout ou en partie par votre employeur.

Finalement, si possible, recueillez plus de signatures à des lettres individuelles que le minimum requis de 50 %. Plusieurs facteurs peuvent exercer une influence. Par exemple, il peut toujours arriver qu'un employé démissionne ou soit renvoyé la veille de la demande sans que vous soyez au courant. Plus vous avez de soutien, plus vous avez de chances de remporter le vote, s'il y a lieu.

OBTENIR DU SOUTIEN

Vous devez recueillir le nom et la signature des employés syndiqués de l'unité de négociation qui sont en faveur de la désaccréditation du syndicat. Ils doivent signer des lettres individuelles de révocation afin d'attester qu'ils ne veulent plus que le syndicat les représente et qu'ils vous autorisent à faire une demande de désaccréditation en leur nom. Vous devez recueillir la signature d'employés représentant au moins 50 % de l'unité de négociation. Vous aurez peut-être prouver que les signatures ont été obtenues « librement » et « volontairement ».

Quand vous planifiez la collecte des signatures, vous pouvez adopter l'approche standard des syndicats: commencez par les employés qui, selon vous, veulent désaccréditer le syndicat, puis passez aux employés indécis ou dont vous ignorez l'opinion. Vous pouvez vous adresser aux délégués syndicaux, aux membres du comité de négociation et aux autres partisans du syndicat à la toute fin, ou les ignorer si vous pouvez obtenir un vote sans eux. Les partisans du syndicat et le syndicat auront le temps de faire campagne avant le vote.

Assurez-vous de ne pas recueillir les signatures pendant les heures de travail. Vous pouvez les recueillir à la pause, avant ou après les heures de travail. De plus, assurez-vous que tous ceux qui signent le document ont le temps de le lire avant de signer.

Les signatures recueillies en faveur de la demande de désaccréditation sont valables pendant six mois seulement. Aussi, si vous ne déposez pas votre demande pendant cette période, vous devrez peut-être recommencer le processus.

PRÉPARER LES FORMULAIRES

Pour que votre demande de ne plus faire partie du syndicat soit valable, vous devez recueillir l'information suivante :

- Le nom, l'adresse civique et de courriel, le numéro de téléphone et de fax du demandeur, de la personne contact, du syndicat et du représentant syndical de l'employeur et de son représentant.
- La date où le syndicat a été accrédité et le numéro de certificat, si possible (vérifiez auprès du CCRI).

- Le nombre approximatif d'employés de l'unité de négociation.
- Une description de l'unité de négociation (voir l'entente collective).
- Les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de l'entente collective.
- De l'information sur les ordonnances ou les décisions du CCRI relatives à la demande de désaccréditation (s'il y a lieu).

Vous devez remplir les formulaires suivants:

- Demande de révocation
- Certificat d'exactitude

SOUMETTRE LES DOCUMENTS

AU SYNDICAT ET À L'EMPLOYEUR

Vous n'avez pas à envoyer de formulaires au syndicat ni à l'employeur. Le conseil va aviser les autres parties après avoir reçu votre demande complète et les pièces justificatives.

AU CONSEIL

Vous pouvez envoyer les documents de révocation (demande et les lettres de révocation de l'accréditation individuelle) par messagerie ou courrier recommandé, ou les remettre en mains propres. Vous DEVEZ envoyer les originaux de votre demande et des autres formulaires, et vos lettres de révocation de l'accréditation individuelles au bureau régional du CCRI qui s'occupe de votre région du Canada. Vous pouvez appeler le conseil pour demander à quel bureau les soumettre.

1. Demande de révocation remplie (4 pages)
2. Certificat d'exactitude rempli (1 page)
3. Lettre(s) de révocation d'accréditation individuelle

CONCLUSION

Lorsque le CCRI reçoit votre demande, il communique avec le syndicat et l'employeur pour les informer de votre demande. Si le syndicat ou l'employeur a des préoccupations, il peut en faire part au conseil. Souvent, le syndicat écrit au conseil pour lui dire que l'employeur est ou pourrait être impliqué. Le syndicat devra fournir des preuves ou convaincre le conseil de tenir une audience et de demander à l'employeur et à des employés de témoigner sous serment.

Le conseil étudie votre demande. Il doit toujours en vérifier le caractère volontaire et vérifier si l'employeur a été impliqué, de quelque façon que ce soit. S'il a des préoccupations, votre porte-parole devra y donner suite à l'audience.

Si aucune objection n'est soulevée, l'audience peut être annulée. Cependant, s'il y a une audience, le conseil vous demandera combien de témoins il y aura et combien de temps ils parleront.

Si le conseil reconnaît que la demande est volontaire, qu'elle a été faite en temps opportun et qu'un nombre suffisant d'employés la soutiennent, il appelle un vote secret de tous les employés. Si une majorité d'employés votent en faveur de la désaccréditation, votre demande est acceptée et le syndicat est désaccrédité.



DEMANDE DE RÉVOCATION DES DROITS DE NÉGOCIATION

- Les employés qui désirent voir les droits de négociation de leur syndicat révoqués doivent choisir une personne qui agira comme leur porte-parole. Cette personne sera le « requérant ».
- Veuillez lire les Règles de procédure n° 2 – Demandes de révocation (Règles de procédure n° 2) avant de remplir ce formulaire. **Conformément à ces règles, il est considéré qu'une demande a été déposée auprès du Conseil à la date à laquelle sont reçus le formulaire Demande de révocation rempli, les documents à l'appui de la demande (voir ci-dessous) et le Certificat d'exactitude rempli.** Vous pouvez consulter les Règles de procédure n° 2 – Demandes de révocation, sur le site Web du Conseil, à l'adresse www.ccri-cirb.gc.ca.
- Veuillez consulter la Circulaire d'information n° 10 – Demandes de révocation (aussi disponible sur le site Web du Conseil) pour des renseignements détaillés au sujet des exigences relatives aux demandes de révocation des droits de négociation.

Renseignements sur le requérant

NOM DU REQUÉRANT : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ PROVINCE : _____ CODE POSTAL : _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : (____) _____ N° DE TÉLÉCOPIEUR : (____) _____

NOM DE L'AVOCAT ET DU CABINET D'AVOCATS, s'il y a lieu : _____

ADRESSE : _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : (____) _____ N° DE TÉLÉCOPIEUR : (____) _____

Code canadien du travail

Disposition du *Code canadien du travail (Partie I – Relations du travail)* en vertu de laquelle la demande est présentée :

- Paragraphe 38(1) – Demande de révocation de l'accréditation du syndicat
- Paragraphe 38(3) – Demande d'ordonnance déclarant que le syndicat n'a pas qualité pour représenter les employés de l'unité de négociation (syndicat reconnu volontairement)
- Paragraphe 40(1) – Demande de révocation de l'accréditation d'un syndicat parce qu'elle a été obtenue frauduleusement
- Paragraphe 41(1) – Demande de révocation de l'accréditation d'un regroupement de syndicats

Renseignements sur le syndicat

NOM COMPLET DU SYNDICAT : _____

NUMÉRO DE LA SECTION LOCALE : _____

ADRESSE : _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : (____) _____ N° DE TÉLÉCOPIEUR : (____) _____

NOM DU REPRÉSENTANT SYNDICAL : _____

TITRE DU REPRÉSENTANT SYNDICAL : _____

En plus du syndicat mentionné ci-dessus, y a-t-il d'autres syndicats qui détiennent des droits de négociation à votre lieu de travail? Si oui, veuillez les nommer (joignez des pages supplémentaires, au besoin).

Oui _____

Non

Renseignements sur l'employeur

DÉNOMINATION SOCIALE DE L'EMPLOYEUR : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ PROVINCE : _____ CODE POSTAL : _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : (____) _____ N° DE TÉLÉCOPIEUR : (____) _____

NOM DU REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR : _____

TITRE DU REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR : _____

Quel est la nature générale de l'entreprise de votre employeur?

Quelle est l'adresse ou quelles sont les adresses des lieux de travail de l'employeur visés par la présente demande (si l'adresse diffère de celle inscrite ci-dessus)?

ADRESSE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : (____) _____ N° DE TÉLÉCOPIEUR : (____) _____

Faits

Combien d'employés font partie de l'unité de négociation dont vous voulez faire révoquer l'accréditation : _____

Votre unité de négociation est-elle accréditée? Oui Non

Si oui, à quelle date l'unité de négociation a-t-elle été accréditée? _____

Si elle n'est pas accréditée, y a-t-il une convention collective en vigueur? Oui Non

S'il y a une convention collective, à quelle date est-elle entrée en vigueur? _____

S'il y a une convention collective, à quelle date prend-elle fin? _____

Veillez décrire l'unité ou les unités de négociation qui seront touchées par la présente demande :

Information concernant la convention collective

Indiquer la durée (les dates d'entrée en vigueur, de renouvellement et d'expiration) de toute convention collective en vigueur ou récemment expirée régissant une partie ou la totalité des employés visés par la présente demande. Joindre une copie des parties pertinentes de la convention collective, si possible :

Documents à l'appui

Joindre les documents suivants :

Avez-vous inclus les DÉCLARATIONS CONFIDENTIELLES DISTINCTES? Veuillez noter que les pétitions ne sont pas acceptées.

Le formulaire Demande de révocation rempli

Documents à l'appui :

Déclarations confidentielles originales distinctes signées par CHACUN des employés que vous prétendez représenter, portant qu'ils ne veulent plus être représentés par l'agent négociateur et qu'ils vous autorisent à agir en leur nom.

En vertu de l'article 35 du *Règlement de 2012 sur le Conseil canadien des relations industrielles* tous les documents reçus par le Conseil qui révèlent les souhaits des employés sont traités et conservés de manière confidentiels.

Le Certificat d'exactitude rempli

Veuillez noter qu'une demande est considérée comme ayant été déposée auprès du Conseil le jour où sont reçus **le formulaire Demande de révocation rempli**, les **déclarations originales des employés liées à celle-ci** et **le Certificat d'exactitude rempli**. Il est important de noter que le Conseil pourrait rejeter la demande de façon sommaire si la documentation requise n'est pas jointe à la demande au moment du dépôt.

Description de l'ordonnance ou de la décision demandée

L'ordonnance ou la décision que vous demandez est :

- une ordonnance révoquant l'accréditation du syndicat à titre d'agent négociateur
ou
- une déclaration selon laquelle l'agent négociateur reconnu volontairement n'a pas le droit de représenter les employés de l'unité de négociation
ou
- une ordonnance révoquant l'accréditation du syndicat à titre d'agent négociateur parce que la preuve démontre qu'elle a été obtenue frauduleusement

Signature du requérant

Date

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis aux seules fins de l'administration du *Code canadien du travail* et il est possible d'y avoir accès en communiquant avec le Conseil. Le Conseil peut utiliser ces renseignements dans les motifs de décisions écrits, et ceux-ci peuvent être publiés en entier sur son site Web.



CERTIFICAT D'EXACTITUDE (RÉVOCATION)

(Le présent Certificat d'exactitude doit être rempli par le requérant et déposé en même temps que la demande de révocation.)

NOM DU REQUÉRANT : _____

Je, _____
(Veuillez écrire votre nom en lettres moulées)

déclare et certifie par la présente au Conseil canadien des relations industrielles (le Conseil) que :

1. je comprends que toute fausse représentation ou irrégularité dans la preuve fournie au Conseil pourrait entraîner le rejet d'une partie ou de la totalité de la preuve soumise et le rejet de la demande.
2. je suis un(e) employé(e) de l'employeur dans l'unité de négociation visée par la présente demande.
3. je représente plus de 50 % des employés de l'unité de négociation.
4. à ma connaissance, tous les signataires appuyant la présente demande expriment leurs vrais désirs.
5. je comprends que l'agent des relations industrielles nommé par le Conseil a autorité pour faire enquête et de vérifier tous les documents et toute les déclarations présentés par les parties à la présente demande.

Fait le _____ jour de _____ 20 _____ .

(Signature du témoin)

(Signature du requérant)

Formulaire de révocation de l'accréditation individuelle**Veillez lire attentivement**

En signant ceci, je déclare que je ne soutiens pas, que je ne veux pas devenir membre ou que je ne veux pas rester membre ni être représenté par:

(Nom complet du syndicat en lettres moulées, y compris la section, s'il y a lieu)

Employeur visé:

(Nom complet de l'employeur en lettres moulées)

De plus, j'autorise

(Nom complet du demandeur en lettres moulées)

d'agir en mon nom à l'égard d'une demande de révocation des droits de négociation indiquée ci-dessus.

Nom complet (le nom de la personne qui signe ce formulaire EN LETTRES MOULÉES - N'écrivez pas en lettres attachées)

Date:

Votre signature

Signature du témoin

ouper ici -----

Formulaire de révocation de l'accréditation individuelle**Veillez lire attentivement**

En signant ceci, je déclare que je ne soutiens pas, que je ne veux pas devenir membre ou que je ne veux pas rester membre ni être représenté par:

(Nom complet du syndicat en lettres moulées, y compris la section, s'il y a lieu)

Employeur visé:

(Nom complet de l'employeur en lettres moulées)

De plus, j'autorise

(Nom complet du demandeur en lettres moulées)

d'agir en mon nom à l'égard d'une demande de révocation des droits de négociation indiquée ci-dessus.

Nom complet (le nom de la personne qui signe ce formulaire EN LETTRES MOULÉES - N'écrivez pas en lettres attachées)

Date:

Votre signature

Signature du témoin